

Rapport n°26

Accunsentu per l'avenente n°2 rilativu à l'attribuzione d'incrichje supplementarie à l'octroi à u benefiziu di l'associu ACJS – I Guerrieri

Approbation d'un avenant n°2 relatif à l'attribution de créneaux supplémentaires à l'octroi au bénéfice de l'association ACJS – I Guerrieri

Par convention de mise à disposition à titre gratuit en date du 5 octobre 2020 modifiée par avenant du 13 mars 2024, l'association Corse Jeux Simulation (ACJS) – I Guerrieri, représentée par son président Stefanu DE MURTAS, s'est vu attribuer des locaux sis à l'octroi pour une superficie de 80 m² (38 m² au RDC et 42 m² au premier étage).

Cette occupation a été accordée dans le cadre d'une mutualisation des espaces avec le CCAS et l'association ESCA.

Aujourd'hui, l'association ACJS-I Guerrieri occupe ces locaux les mardis et vendredis de 20h00 à 2h00 du matin et les samedis de 14h00 à 19h00 du matin.

Le 17 juillet 2025, l'association ACJS, pour répondre à une demande croissante de joueurs, a sollicité notre collectivité pour obtenir des créneaux supplémentaires :

Lundi et jeudi de 19h00 à 2h00, mercredi de 14h00 à 2h00, samedi jusqu'à 2h00 du matin, les après-midis du 1er et 3ème dimanche du mois de 14h00 à 2h00.

Ces créneaux étant disponibles, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande et de proposer un avenant n°2 à la convention du 5 octobre 2020.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver l'avenant n° 2 à la convention du 5 octobre 2020 portant attribution de créneaux supplémentaires au bénéfice de l'Association Corse Jeux Simulation (lundi et jeudi de 19 h00 à 2h00 du matin, mercredi de 14 h00 à 2h00, samedi jusqu'à 2h00 du matin, les après-midis du 1er et 3ème dimanche du mois de 14h00 à 2h00).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention du 5 octobre 2020 et tous documents afférents à ce dossier.

SYNTHESE

L'association « I Guerrieri » obtient des créneaux supplémentaires dans les locaux de l'Octroi, afin de répondre à une demande croissante de ses adhérents. Les nouveaux horaires couvrent en particulier les soirs de semaine et certains dimanches, élargissant significativement son accès aux espaces mutualisés.

